



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 7

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 14 décembre 2022

OBJET :

DE-CDE-22-12-1-10) PROPOSITION DU BAREME DES COTISATIONS 2023
DES ADHERENTS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme GREINER, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. GAGNY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer le barème des cotisations 2023 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte les tarifs des cotisations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, suivants :

- Membres Souscripteurs (Actifs)	:	18,50 €
- Membres Bienfaiteurs	:	36,00 €
- Membres Donateurs	:	67,00 €
- Membres Perpétuels	:	268,00 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé